



COPIE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 septembre 2015

Date de la convocation :
8 septembre 2015

Date d'affichage :
8 septembre 2015

Nombre de conseillers
élus : **15**
Nombre de conseillers en
fonction : **14**
Nombre de conseillers
présents : **12**

L'an deux mille quinze, le quatorze septembre 2015, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Denis BAUR, Maire.**

Présents :

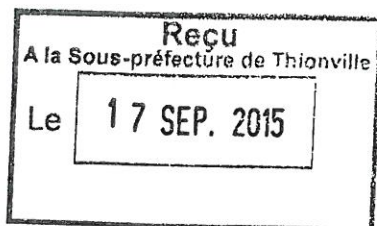
M. **BAUR** Denis, M. **NICLOUX** Didier, Mme **LE LAY** Nathalie
M. **BELLOFATTO** Walter, M. **DI BARTOLOMÉO** Roland, Mme **GREFF** Nicole,
Mme **GROSJEAN** Nadine, M. **KAIZER** Didier, Mme **LISKA** Christelle,
Mme **REGNIER** Agnès, Mme **RENOIR** Isabelle, Mme **SCHEID** Sandrine

Absents :

M. **BREISTROFF** Daniel, M. **KIRSCHWING** René,

Procurations :

M. **BREISTROFF** Daniel à M. **DI BARTOLOMÉO** Roland, M. **KIRSCHWING** René à
M. **NICLOUX** Didier



Délibération rendue exécutoire après publication le :

.....

Dépôt en Préfecture le :

.....

Secrétaire de séance :
Isabelle RENOIR

14 - Motion A31bis

Délibération N° 52-2015

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Dans le cadre du Schéma National des Infrastructures et des transports (SNIT), la Commission « Mobilité 21 » a été mise en place en octobre 2012 pour hiérarchiser les projets d'infrastructures en cohérence avec les capacités de nos finances publiques à développer ces investissements.

Le rapport de cette commission, présidée par Monsieur Philippe DURON, Député du Calvados, a proposé le 27 juin 2013, les priorités selon deux options (en fonction des crédits mobilisables par l'État) :

A) un scénario restreint à 8 projets,

B) un scénario élargi à 20 projets parmi lesquels la réalisation de l'A31Bis de Toul jusqu'à la frontière luxembourgeoise.

Le 31 mars 2015, la Commission Particulière de Débat Public (CPDP) A31Bis a annoncé l'organisation de ce débat public du 15 avril au 25 juin 2015.

Dans ce cadre, plusieurs réunions ont été organisées dans la région et notamment à Thionville et Yutz.

En outre, des ateliers thématiques (consacrés au financement et à l'offre de réseaux de transports et déplacements transfrontaliers) ont été ouverts afin de permettre à la DREAL et à la CPDP de recueillir des avis ou contributions émis par des acteurs ayant une légitimité politique, technique ou financière particulières.

Il est observé que le dossier du maître d'ouvrage synthétise assez bien les enjeux, les objectifs des aménagements proposés et les impacts positifs attendus de cette opération.

Il convient toutefois de noter qu'il n'est pas suffisamment tenu compte des conséquences vécues par les usagers de notre territoire où le travail transfrontalier occupe une place prépondérante rendant nos concitoyens tributaires des carences d'une infrastructure marquée par les risques d'accident et les saturations quotidiennes générant des temps de trajets quotidiennement rallongés et des détours qui, de manière collatérale, provoquent l'asphyxie du réseau départemental.

De plus, le caractère spécifique de cet eurocorridor entre le Benelux et l'Europe méditerranéenne n'est pas suffisamment mis en évidence alors que le trafic des poids lourds, vacanciers et autres véhicules extérieurs aux flux locaux augmente régulièrement au détriment des usagers de nos bassins de vie qui utilisent l'infrastructure pour se rendre à leur travail.

Enfin, le dossier de l'État ne donne pas toute la mesure des enjeux économiques et touristiques pour notre Région.

En matière de financement de cette infrastructure chiffrée entre 1,1 et 1,4 milliard d'euros, la maîtrise d'ouvrage présente sommairement deux options de financement à savoir financement public et contribution des usagers dans une portion non définie.

À ce titre, il vous est demandé, sans équivoque et sans délai d'écarter l'option d'un financement par l'usager mosellan et régional, solution de facilité et injuste pour le contribuable, alors que l'écotaxe aurait permis un juste retour de contributions des véhicules étrangers au financement de nos infrastructures.

De la même manière, il est souhaitable que la 3^e voie soit exclusivement réservée au covoiturage et au transport en commun.

Dans une agglomération où les migrations pendulaires concernent des dizaines de milliers de personnes, il vous est demandé d'adopter une position forte, simple et unanime dans le cadre de ce débat public afin que le caractère transfrontalier de notre bassin d'emploi soit reconnu et soutenu par tous les acteurs de ce dossier : collectivités publiques, organisations socioprofessionnelles et syndicales, associations représentatives des usagers et des riverains, défenseurs de l'environnement, citoyens et contribuables.

Il est donc soumis à votre approbation la motion suivante :

Le conseil municipal demande à l'État :

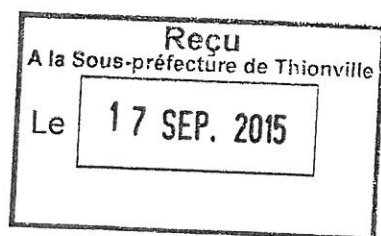
- la reconnaissance du caractère européen de l'A31Bis au regard de l'importance du trafic de transit de véhicules légers et de poids lourds qui l'emprunte,
- la réalisation prioritaire et dans les délais les plus brefs de ces aménagements indispensables et vitaux pour l'actuelle A31,
- le traitement efficace et la résorption des nuisances, notamment sonores, que pourraient subir les riverains de l'A31Bis et que subissent encore certains riverains de l'A31 dans la traversée de notre commune,
- le financement de l'ensemble des travaux à conduire pour la concrétisation de l'A31Bis sans mettre à contribution l'usager local, en prenant en considération la vocation européenne de cette infrastructure de transit international pour laquelle le modèle de taxe allemande (LKW maut) peut être extrapolé,
- la recherche des financements nécessaires auprès de l'État maître d'ouvrage, l'Union Européenne garante des échanges sur cet eurocorridor, le Grand-Duché de Luxembourg et la future Région Alsace / Champagne-Ardenne / Lorraine,
- le développement en synergie avec l'ensemble des Autorités organisatrices des transports, d'une offre alternative, large et diversifiée de transports porteuse d'avenir et respectueuse de notre environnement en privilégiant le covoiturage et le transport en commun.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** la motion ci-dessus

POUR EXTRAIT CONFORME
KANFEN, le 15 septembre 2015



Le Maire

Denis BAUR

